

70 - Acquisition à la SARL AFON des biens destinés à être incorporés au domaine public communal - Lotissement «Domaine des Montboucons», rue Jean Simon Berthélémy

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Par arrêté du 9 juillet 2006, un permis d'aménager n° 02505610B0006 a été délivré à la SARL AFON domiciliée 59, chemin des Planches en vue de l'aménagement d'un lotissement dénommé «Domaine des Montboucons» destiné à l'habitat individuel et collectif au lieu-dit «Sous-Montboucons».

Dès l'origine, il a été prévu que la société AFON céderait à la commune, à titre gratuit, la voirie interne au lotissement correspondant à la rue Jean Simon Berthélémy, les réseaux divers et une aire de jeux.

Les parcelles concernées par cette cession au profit de la commune sont les suivantes :

Référence cadastrale	Surface
NV n° 187	3 267 m ²
NV n° 186	187 m ²
NV n° 193	1 687 m ²
NV n° 190	26 m ²
NV n° 189	22 m ²
NV n° 191	37 m ²
NV n° 192	511 m ²
NV n° 188	722 m ²
NV n° 194	38 m ²
TOTAL	6 497 m²

La voirie interne au lotissement, les réseaux divers et l'aire de jeux sont désormais achevés. Ils ont fait l'objet d'une réception formelle par les services gestionnaires.

Il peut donc être procédé au transfert de propriété de ces biens au bénéfice de la commune, à titre gratuit.

Les frais d'acte liés à la transaction à intervenir sont à la charge de l'acquéreur.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.